

Compte rendu CGT du Comité Social d'Administration Local (CSAL) de la DRFiP 67 du 19 janvier 2026

I – Réforme de structure : évolution du PCE, création au 1er septembre 2026 du service départemental de programmation (pour avis)

Il s'agit d'une réforme nationale que la direction locale appliquera au 1^{er} septembre 2026 afin de « coller » avec le mouvement de mutation. Le nouveau service de programmation (« Service Départemental de Programmation » - SDP) demeurera au Centre des Finances Publiques de Neudorf et traitera uniquement de la programmation pour les Brigades de Vérification (BDV) et de la programmation d'origine événementielle pour la Direction du Contrôle Fiscal (DIRCOFI) EST.

Les autres missions précédemment effectuées par le PCE seront traitées comme suit :

- les listes de contrôle DM des entreprises seront exploitées par la DIRCOFI EST.
- le Remboursement de Crédits de TVA (RCTVA) et les questions complexes des entreprises seront traités par la cellule d'expertise des SIE.
- les autres travaux d'expertise (demandes de remboursement de Crédit Impôt Recherche – CIR - en circuit long) seront traités au niveau de la Direction des Affaires Juridiques et Contentieuses (DAJC).
- les opérations de Contrôle Fiscal Externe (CFE) seront transférées aux Brigades de Vérification (BDV) sauf les Instructions Sur Place (ISP) qui pourront être mises en œuvre par les SIE dans le cadre du traitement des RCTVA.

Une note devra préciser le rôle des différents acteurs en matière de contrôle sur pièces des dossiers fiscaux des contribuables professionnels.

Impact sur les emplois :

- le Service Départemental de Programmation (SDP) sera composé de 1 cadre A+, de 10 cadres A et de 5 cadres B.
- la DIRCOFI récupérera 2 emplois de cadres A pour doter le nouveau service de programmation installé à Metz.
- la brigade de Lutte contre la Fraude sera renforcée de 2 Emplois A.
- la DAJC sera dotée d'un cadre A (expertise).
- les SIE seront renforcés de 8 agents (le SIE de Haguenau par 2A et 1B ; le SIE de Strasbourg par 2A et 2B et le SIE de Molsheim par 1A).

Le directeur confirme qu'il s'agit bien d'une restructuration (et que donc des primes de restructuration pourront s'appliquer).

Plusieurs réunions ont eu lieu depuis novembre dernier sur le devenir des missions. D'autres réunions avec les agents du PCE vont suivre. L'ancienneté administrative s'appliquera pour les agents du PCE de Strasbourg pour le mouvement de mutation. La priorité pour suivre la mission sera respectée.

Réponses aux questions posées par la CGT :

- les cellules d'expertise des SIE traiteraient également d'autres missions dont la défaillance déclarative et les questions complexes.
- l'objectif en nombre de fiches de programmation de contrôle passera de 30 à 40 fiches par agent (la norme nationale) mais tient compte de la disparition des autres missions.
- il n'y a pas de suppression d'emplois prévue actuellement pour la cellule de programmation en lien avec le data-mining.

Réponse aux autres questions :

- l'effectif de 15 emplois de la cellule de programmation « semble équitable » par rapport aux différentes missions mais la direction reconnaît qu'il n'est peut être pas suffisant (Solidaires).
- pas de réponse sur les moyens de la cellule d'expertise des SIE fonctionnant déjà à flux tendu et qui pourrait fragiliser les effectifs attribués pour les autres missions du service (Solidaires).
- instruction sera donnée pour développer le travail en réseau entre les 3 SIE afin de partager leur expertise (FO).

Vote contre de l'ensemble des OS.

II- Réponses aux principales questions diverses

Question sur la Trésorerie Amendes (CGT) :

Nouvel engorgement à l'accueil depuis mi-décembre 2025 pour récupérer les bons de secours qui entraîne un retard considérable dans les autres missions du service (dont la principale reste le paiement des amendes). La direction confirme que les chèques d'accompagnement personnalisés (qui ont permis de diminuer la distribution des bons de secours à l'accueil durant les mois précédents) avaient une date limite d'utilisation au 31/12/2025. Un appel à l'équipe de renfort (EDR) pourra être demandé. La direction annonce également qu'un rendez-vous est prévu avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Strasbourg afin de trouver une solution convenable pour la distribution de ces chèques : elle souhaite arrêter cette distribution d'ici 6 mois puisqu'il ne s'agit pas d'une mission de la DGFIP.

Manif des agriculteurs et perturbations attendues à Strasbourg le 20 et 21 janvier 2026 (FO) : possibilité de télétravail pour les agents en poste à Strasbourg le 20 et 21 janvier 2026.

Installation du SIE Strasbourg à la direction (Solidaires) :

Les locaux sont propres et agréables, seuls points noir, une installation prématurée alors que les travaux n'étaient pas achevés (déménagement du mobilier, peinture en cours, nuisances sonores, etc ...) et des box non accessibles. Des travaux complémentaires à l'accueil physique sont en cours.

Transfert de la Trésorerie des HUS au 35 Vosges (Solidaires) prévu pour fin août 2026 (il n'y aura plus d'accueil des patients par le personnel de l'Hôpital). Un projet d'espace public séparé est également envisagé pour le paiement en caisse : un espace Gestion publique (pour le SGC et la Trésorerie des HUS) et un espace gestion Fiscale (pour les SIP).

Budget « convivialité » (FO) est envisagé par la direction en fonction du budget à venir.

Restauration à la préfecture (RIA) : elle devrait fermer au 1^{er} mai 2026. La poste prendra le relais pour la durée des travaux. Pas encore de budget voté pour ces travaux.

Brigade de Lutte contre la Fraude ; elle sera rapatriée au 2^{ème} étage du site Neudorf.

Prochaine réunion de la Formation Spécialisée : le 17/03/2026.

Vos représentants CGT en CSAL : Sylvie LANGENBACHER et Gilles STREICHER

**N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations
par l'intermédiaire de la CGT Finances Publiques 67 : cgt.dr67@dgfip.finances.gouv.fr**

CGT Finances Publiques 67 – 4 Place de la République CS 51002 – 67070 STRASBOURG Cedex
(0049) 176 7666 49 43 ou 03 88 15 38 52
<https://67.cgtfinancespubliques.fr/> – cgt.dr67@dgfip.finances.gouv.fr